

## Avenant du 14 mars 2023 à l'accord du 9 mars 2020 relatif à la mise en place du dispositif de promotion ou reconversion par alternance (PRO-A)

Entre d'une part :

- **La Fédération de l'Épicerie et du Commerce de Proximité – FECP** –14 rue de Bassano -75016 Paris
- **Le Syndicat National des Distributeurs Spécialisés en Produits Biologiques et Diététiques – SYNADIS BIO** – 16, place de l'Iris – Tour CB 21 – 92400 La Défense – Courbevoie.
- **La Fédération CGT Commerce, Distribution et Services** – 263 rue de Paris – 93154 Montreuil Cedex ;
- **La Fédération des Services CFDT** – 14 rue Scandicci – Tour Essor – 93508 Pantin ;
- **La Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs et Activités Annexes (FO)** – 15 avenue Victor-Hugo – 92170 Vanves ;
- **La Fédération des Commerces et Services UNSA** –21, rue Jules Ferry – 93177 Bagnolet Cedex ;
- **La Fédération Nationale Agroalimentaire (CFE-CGC Agro)**– 26 rue de Naples – 75008 Paris.

Il a été convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

Dans un contexte en constante mutation technologique et de rapide évolution des métiers, la formation professionnelle est importante tant pour les salariés que pour les entreprises.

Les organisations syndicales représentatives des salariés et les organisations professionnelles représentatives des employeurs de la branche ont notamment pour objectif d'accompagner l'évolution des activités et des métiers de la branche.

A cette fin, l'accord du 9 mars 2020 relatif à la mise en place du dispositif de promotion ou reconversion par alternance (pro-a) vise à faciliter la mise en œuvre de la promotion ou reconversion par l'alternance (Pro-A) pour les salariés de la branche qui veulent bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle, ou changer de métier, et permettre aux entreprises d'anticiper les mutations et l'obsolescence des compétences tout en répondant à leurs besoins.

Considérant la Pro-A comme un enjeu prioritaire, les organisations syndicales représentatives des salariés et les organisations professionnelles représentatives des employeurs de la branche issue de la scission, intervenue en décembre 2021, au sein de la branche du commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers, souhaitent mettre en cohérence les formations éligibles avec la réalité des métiers et leurs évolutions.

En effet, la réduction du champ d'application de la convention collective du commerce de détail non alimentaire non spécialisé aux seuls métiers du commerce de détail alimentaire généraliste de proximité et du commerce spécialistes en produits biologiques, a, notamment, sensiblement rapproché les besoins en compétences et en évolution professionnelle des salariés de ceux de la branche du commerce de gros et détail à prédominance alimentaire, en matière de CQP.

C'est pourquoi, le présent avenant vise à mettre à jour la réalité des besoins en matière de certifications au sein de la branche nouvellement créée.

### ARTICLE 1ER - CHAMP D'APPLICATION

Le présent accord s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la Convention Collective Nationale du commerce de détail du commerce de détail alimentaire non spécialisé (IDCC 1505).

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'ACCORD**

Le présent avenant a pour objet de réviser les dispositions de l'accord du 9 mars 2020 relatif à la mise en place du dispositif de promotion ou reconversion par alternance (Pro-A) au sein de la convention collective du commerce de détail alimentaire non spécialisé.

Il révisé et met à jour la liste des formations éligibles à la Pro-A, conformément à l'article 4-2 de l'accord du 5 mai 2020 qui prévoit que les parties signataires conviennent de réexaminer cette liste, en commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP), chaque fois que des ajustements seront nécessaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur

## **ARTICLE 3 – MISE EN JOUR ET REVISION DE LA LISTE DES CERTIFICATIONS ELIGIBLES A LA PRO A**

### **3.1. Liste initiale republiée et mise à jour**

La liste des certifications définie dans l'accord du 9 mars 2020 a évolué. Certaines certifications inactives à ce jour ont fait l'objet d'un nouveau dépôt et d'un nouvel enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Dans le cadre de cet article la liste des certifications éligibles à la Pro A est intégralement republiée en annexe du présent avenant.

Les formations inactives sont retirées de liste initiale et remplacées, lorsque cela est le cas, par les formations actives déposées par les certificateurs et enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles.

Les formations inactives et non encore réactivées sont également conservées afin d'être automatiquement ajoutées dès leur renouvellement au RNCP conformément à la doctrine définie par la DGEFP permettant que les certifications faisant l'objet d'une procédure de renouvellement ou d'inscription au RNCP ne feront désormais plus l'objet d'une exclusion dans les arrêtés d'extension, mais d'une simple réserve. Les signataires du présent avenant précisent que les projets de certifications présents dans la liste s'ajouteront automatiquement à celle-ci dès qu'ils sont renouvelés au RNCP.

### **3.2. Nouvelles certifications**

Sont intégrées, à la liste initiale, les certifications suivantes. Elles correspondent aux critères de forte mutation de l'activité et répondent aux risques d'obsolescence des compétences, conformément aux dispositions légales.

De la même manière que cela est précisé dans l'article 3.1, les formations inactives et non encore réactivées sont également conservées afin d'être automatiquement ajoutées dès leur renouvellement au RNCP conformément à la doctrine définie par la DGEFP permettant que les certifications faisant l'objet d'une procédure de renouvellement ou d'inscription au RNCP ne feront désormais plus l'objet d'une exclusion dans les arrêtés d'extension, mais d'une simple réserve. Les signataires du présent avenant précisent que les projets de certifications présents dans la liste s'ajouteront automatiquement à celle-ci dès qu'ils sont renouvelés au RNCP.

### **3.2. Liste des certifications éligibles à la PRO A**

Les certifications figurant aux articles 3.1 et 3.2 du présent accord seront mises en ligne sur le site de l'Opcommerce dès la publication de l'arrêté d'extension du présent avenant.

### **ARTICLE 4 - ENTREPRISES DE MOINS DE CINQUANTE SALARIÉS**

Compte tenu des dispositions prévues dans le présent accord, qui a vocation à s'appliquer à toutes les entreprises quelle que soit leur taille, les organisations syndicales d'employeurs et les organisations syndicales de salariés considèrent qu'il n'y a pas lieu de prévoir les stipulations spécifiques mentionnées à l'article L2232-10-1 du code du travail.

### **ARTICLE 5 - DURÉE ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée et prendra effet à partir du jour qui suit son dépôt auprès des services compétents.

Une demande d'extension sera adressée au Ministère du Travail.

### **ARTICLE 6 - PUBLICITÉ ET FORMALITÉS DE DÉPÔT**

Le présent accord est établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour être remis à chacune des parties signataires.

Après avoir été notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans le champ d'application de la convention collective nationale du commerce de détail alimentaire non spécialisé, il est déposé en un exemplaire original et une copie sera envoyée sous forme électronique à la direction générale du travail, conformément à l'article D2231-2 du Code du travail.

Un exemplaire sera également communiqué au greffe du conseil de prud'hommes de Paris.

### **ARTICLE 7 - RÉVISION ET DÉNONCIATION**

Les organisations signataires de l'accord, ou ayant adhéré à l'accord, peuvent demander à tout moment sa révision, conformément aux dispositions de l'article 3 de la convention collective nationale du commerce de détail alimentaire non spécialisé (IDCC 1505).

Il pourra également être dénoncé dans les conditions prévues par l'article 4 de la convention collective et des dispositions légales en vigueur.

## ARTICLE 8 - EXTENSION

Les organisations professionnelles et les organisations syndicales de salariés sont convenues de demander sans délai l'extension du présent accord, conformément aux articles L2261-19 et suivants du code du travail.

Fait à Paris, 14 mars 2023  
Suivent les signataires,

Fédération de l'Épicerie et du Commerce de Proximité	
Syndicat National des Distributeurs Spécialisés de Produits Biologiques et Diététiques – SYNADIS BIO	Fédération CFDT Services
	Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs et Activités Annexes - FO FGTA
	Fédération UNSA Commerce et Services
	Fédération CFE CGC AGRO

## ANNEXE

Sanction	Libellé	Niveau	Code RNCP	Date de fin de validité
Titre Pro	Cariste d'entrepôt	3	34857	28/07/2025
Titre professionnel	Préparateur de commandes en entrepôt	3	34860	28/07/2025
Titre professionnel	Agent magasinier	3	1852	23/02/2024
Titre professionnel	Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	3	1884	19/01/2024
BEP	Logistique et transport	3	7387	01/01/2024
CAP	Opérateur/opératrice logistique	3	22689	01/01/2024
Bac Pro	Logistique	4	1120	01/01/2024
Titre Pro	Technicien(ne) en logistique d'entreposage	4	36237	21/04/2027
Titre Pro	Technicien supérieur / technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistique	5	1901	08/03/2023
DUT	Gestion logistique et transport	5	2462	01/01/2024
BTS	Transport et prestations logistiques	5	12798	01/01/2024
Diplôme d'Université	Responsable en logistique et transports	6	36646	01/07/2025
Titre RNCP	Responsable des opérations logistiques	6	35896	15/09/2026
Titre RNCP	Responsable opérationnel de la chaîne logistique	6	35869	15/09/2024
Titre RNCP	Responsable logistique	6	37080	23/11/2027
Licence Professionnelle	Logistique et pilotage des flux (fiche nationale)	6	29988	01/01/2024
Licence Professionnelle	Logistique et systèmes d'information (fiche nationale)	6	29989	01/01/2024
Licence Professionnelle	Management des processus logistiques (fiche nationale)	6	29992	01/01/2024
Titre RNCP	Manager des opérations logistiques internationales	7	36631	01/07/2027
Titre RNCP	Manager achats et supplychain	7	34915	14/09/2025
Titre RNCP	Manager achats et supplychain	7	26146	08/02/2023
Titre RNCP	Manager achats et supplychain	7	32176	04/01/2024
Titre RNCP	Manager de la supplychain et Achats (MS)	7	32227	18/12/2023
Titre RNCP	Manager des achats et de la chaîne logistique - Supplychain (MS)	7	36391	25/04/2027

Titre RNCP	Manager de la chaîne logistique et achats (MS)	7	36980	24/10/2025
Titre RNCP	Manager transport, logistique et commerce international	7	35748	08/07/2026
MASTER	Gestion de production, Logistique, Achats (fiche nationale)	7	34032	31/08/2024
CQP	Boucher	-	32095	04/01/2024
CQP	Vendeur fruits et légumes	-	32097	04/01/2024
CQP	Vendeur fromages	-	32098	04/01/2024
CQP	Vendeur charcuterie	-	32092	04/01/2024
CQP	CQP Employé de commerce	-	32447	01/01/2024
CAP	Charcutier traiteur	3	538	01/01/2024
CAP	Equipier polyvalent du commerce	3	34947	31/08/2025
MCS	Employé traiteur	3	958	01/01/2024
CAP	Pâtissier	3	5226	01/01/2024
CAP	Poissonnier	3	5227	01/01/2024
CAP	Boucher	3	6993	01/01/2024
BEP	Boucher charcutier	3	7135	01/01/2024
CAP	Boulangier	3	18704	01/01/2024
CAP	Primeur	3	28809	01/01/2024
CAP	Crémier Fromager	3	28799	01/01/2024
Titre RNCP	Employé commercial	3	37099	15/12/2027
BEP	Métiers de la relation client et aux usagers	3	7604	01/01/2024
CTM	Préparateur, vendeur en boucherie, option charcuterie-traiteur (CTM)	3	36644	01/07/2025
Titre RNCP	Employé polyvalent du commerce et de la distribution	3	35010	14/10/2025
BP	Charcutier traiteur	4	975	01/01/2024
Titre professionnel	Assistant manager d'unité marchande	4	35233	16/02/2026
Bac Pro	Boucher charcutier traiteur	4	7067	01/01/2024
Bac Pro	Boulangier pâtissier	4	7068	01/01/2024
Bac Pro	Poissonnier écailler traiteur	4	7069	01/01/2024
Bac Pro	BAC PRO - Métiers du commerce et de la vente Option A Animation et gestion de l'espace commercial	4	32208	01/01/2024

Bac Pro	Accueil - Relation clients et usagers	4	9638	01/01/2024
Titre professionnel	Conseiller de vente	4	37098	25/01/2028
Titre RNCP	Vendeur conseil omnicanal	4	36865	29/09/2027
BP	Boucher	4	26612	01/01/2024
Titre RNCP	Conseiller commercial	4	31005	31/07/2023
<b>Sanction</b>	<b>Libellé</b>	<b>Niveau</b>	<b>Code RNCP</b>	<b>Date de fin de validité</b>
Bac Pro	Métiers de l'accueil	4	32049	01/01/2024
Bac Pro	Métiers du commerce et de la vente / option A Animation et gestion de l'espace commercial	4	32208	01/01/2024
BTS	Diététique	5	1045	01/01/2024
DEUST	Alimentation nutrition	5	2871	01/01/2024
DUT	Techniques de commercialisation	5	2927	01/01/2024
BTS	BTS Technico-commercial	5	4617	01/01/2024
Titre	Gestionnaire d'unité commerciale	5	36141	26/01/2027
Titre RNCP	Gestionnaire Administration des Ventes	5	35663	17/06/2024
Bac Pro	Esthétique Cosmétique Parfumerie	5	30312	01/01/2024
Titre professionnel	Manager d'unité marchande	5	32291	04/03/2024
BTS	Négociation et Digitalisation de la Relation Client	5	34030	31/08/2024
BTS	Management Commercial Opérationnel	5	34031	31/08/2024
CQP	Manager opérationnel spécialisé gestion d'un point de vente	-	32102	04/01/2024
CQP	Manager opérationnel en magasin	-	32103	04/01/2024
CQP	Animateur opérationnel en magasin	-	32104	04/01/2024
Titre RNCP	Entrepreneur de petites entreprises	5	34324	18/11/2024
Titre RNCP	Manager de rayon	5	34558	24/04/2025
Titre RNCP	Chargé(e) de clientèle	5	34809	23/07/2025
BTS	Esthétique Cosmétique	5	20693	01/01/2024
Titre RNCP	Responsable commercial et marketing	6	31923	17/12/2023
Titre	Chargé du développement commercial	6	37075	23/11/2025
Titre	Responsable du développement commercial	6	36726	20/07/2023

Titre	Chargé de développement marketing et commercial	6	36374	25/04/2024
Titre	Responsable Marketing et Communication	6	36609	01/07/2025
Titre	Responsable du développement commercial	6	36610	01/07/2025
Titre RNCP	Responsable opérationnel de la distribution	6	19369	21/12/2021
Titre	Responsable du développement de l'unité commerciale	6	35754	08/07/2023
Titre	Responsable de la distribution omnicanale	6	36534	01/06/2025
Titre RNCP	Responsable du Marketing & du développement Commercial	6	35025	31/08/2025
Titre	Responsable de centre de profit en distribution	6	29441	21/12/2021
Licence Professionnelle	Commerce et distribution	6	29740	01/01/2024
Titre RNCP	Manager commerce Retail	6	37005	24/10/2024
Licence Professionnelle	Commercialisation des produits alimentaires (fiche nationale)	6	30055	01/01/2024
Licence professionnelle	Métiers de la santé : nutrition, alimentation (fiche nationale)	6	30113	01/01/2024
Titre RNCP	Chargé(e) de projet en nutrition	6	26803	07/09/2021
Titre RNCP	Manager du développement commercial	7	36149	26/01/2025
Titre RNCP	Manager de la stratégie marketing digital	7	37280	25/01/2026
Master	Marketing, vente	7	31501	01/01/2024
Titre	Manager dirigeant	7	36371	25-04-2027
Titre	Visuel merchandiseretail	5	37082	23/11/2024
Titre	Responsable Visuel Merchandiser	6	34790	23/07/2023
Licence Professionnelle	Métiers du numérique : conception rédaction et réalisation web (fiche nationale)	6	29971	01/01/2024
Titre RNCP	Concepteur de projets en design et arts graphiques Options: design graphique, design numérique, design d'espace, design produits, design de mode, illustration et animation	6	30719	24/05/2021
Titre RNCP	Concepteur designer graphique	6	31185	07/08/2022
Titre RNCP	Développeur web	5	35959	15-10-2026
Licence Professionnelle	Métiers du décisionnel et de la statistique (fiche nationale)	6	29969	01/01/2024
Titre ingénieur	Diplôme d'ingénieur de l'Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information – Spécialité Génie Mathématique.	7	8987	01/01/2024